



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1002

Approbation de la tarification spécifique de l'exposition temporaire «Roses, une histoire lyonnaise» » organisée par les musées Gadagne-musée d'histoire de Lyon, du 21 mai 2015 au 31 août 2015 et d'une visite couplée avec le musée des beaux-arts de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 27 AVRIL 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 AVRIL 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 AVRIL 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme CHEVALLIER (pouvoir à Mme BAUME)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1002 - APPROBATION DE LA TARIFICATION SPECIFIQUE DE L'EXPOSITION TEMPORAIRE «ROSES, UNE HISTOIRE LYONNAISE» » ORGANISEE PAR LES MUSEES GADAGNE-MUSEE D'HISTOIRE DE LYON, DU 21 MAI 2015 AU 31 AOUT 2015 ET D'UNE VISITE COUPLEE AVEC LE MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 mars 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

1/ Tarification spécifique pour l'exposition «Roses, une histoire lyonnaise».

Si la réputation de Lyon est établie pour la gastronomie et la soierie, son histoire avec la rose, fleur parmi les fleurs, est tout aussi singulière et passionnante !

Pas moins de 3 000 roses sont créées à Lyon au XIX^e siècle : la ville connaît alors une véritable effervescence et la renommée des rosiéristes lyonnais devient mondiale.

La rose à Lyon, c'est une formidable histoire de familles et de passionnés qui ont créé et commercialisé ces roses dans le monde entier, une histoire notamment liée à Joséphine de Beauharnais qui fera don de sa collection de la Malmaison à la Ville.

La rose est aussi source d'inspiration pour les beaux-arts et pour les créateurs des textiles de soie lyonnais et une matière première pour l'industrie de la cosmétique et du parfum.

La Fédération mondiale des sociétés de roses a choisi Lyon pour son congrès mondial, fin mai 2015, qui se tient une fois tous les trois ans.

A cette occasion, les Musées Gadagne, musée d'histoire de la Ville de Lyon, présentent une exposition sur la rose, une belle histoire lyonnaise, du 21 mai 2015 au 31 août 2015.

Une tarification spécifique doit être adoptée :

Tarifs d'entrée à l'exposition temporaire :

TARIF	Exposition temporaire	1 musée + exposition temporaire	2 musées + Exposition temporaire
Plein tarif	7,00 €	9,00 €	10,00 €

Demi-tarif	5,00 €	6,00 €	7,00 €
------------	--------	--------	--------

Les conditions de gratuité et de réduction seront celles en vigueur dans les institutions municipales au moment de l'exposition.

Par ailleurs, les tarifs d'accès aux collections permanentes, sans l'exposition temporaire, restent inchangés.

2/ Tarification pour une visite couplée entre les Musées Gadagne et le Musée des Beaux-Arts dans le cadre du Festival Lyon Roses 2015.

Dans le cadre de l'exposition « Roses, une histoire lyonnaise », les Musées Gadagne et le Musée des Beaux-Arts de Lyon organisent une visite couplée. Il s'agira tout d'abord d'une visite au Musée des Beaux-Arts de Lyon (14h00-15h00, durée 1h00) pour découvrir comment les fleurs ont été une source d'inspiration inépuisable des artistes, suivie d'un atelier aux Musées Gadagne (15h30-16h30, durée 1h00) pour laisser s'exprimer, en famille, l'artiste qui sommeille en chacun.

La tarification spécifique proposée pour cette visite couplée est la suivante :

	TARIF
Enfant	5 euros
Adulte	10 euros

Ce tarif donnera droit à :

- la visite guidée au Musée des Beaux-Arts de Lyon ;
- l'atelier aux Musées Gadagne ;
- l'entrée à l'exposition temporaire « Roses, une histoire lyonnaise ».

Le Musée des Beaux-Arts se charge de prendre les réservations et d'encaisser les recettes sur son budget propre dans la mesure où cette visite couplée commence par le Musée des Beaux-Arts de Lyon.

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1- La tarification spécifique à l'exposition temporaire « Roses, une histoire lyonnaise » est approuvée comme suit :

TARIF	Exposition temporaire	1 musée + exposition temporaire	2 musées + Exposition temporaire
Plein tarif	7,00 €	9,00 €	10,00 €

Demi-tarif	5,00 €	6,00 €	7,00 €
------------	--------	--------	--------

2- La tarification pour la visite couplée Musées Gadagne et Musée des Beaux-Arts de Lyon est approuvée comme suit :

	TARIF
Enfant	5 euros
Adulte	10 euros

3- Ces tarifs sont applicables pendant toute la durée de l'exposition temporaire.

4- Les recettes seront imputées :

Pour la tarification de l'exposition temporaire sur le budget des Musées Gadagne : ligne de crédit 45331, nature 7062, fonction 322, programme COLLECGD, opération GESCOLGD.

Pour la tarification de la visite couplée sur le budget du Musée des Beaux-Arts de Lyon :

* Tarif "Enfants" : 5.00 € imputés sur la ligne de crédit 66081, nature 7062, fonction 322.

* Tarif "Adultes" : 10.00 € imputés sur la ligne de crédit 42 643, nature 7062, fonction 322 pour 7 € et sur la ligne de crédit 66081, nature 7062, fonction 322 pour 3 €.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN